

PLUi-H

RÈGLEMENT ÉCRIT ET GRAPHIQUE

RÈGLEMENT GRAPHIQUE - VUES COMMUNALES

PIECE 5.2.2

BOURG - SAINT-FIACRE

Règlement graphique arrêté en conseil communautaire le
8 juillet 2025

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat



Mixité fonctionnelle

- Périmètres de centralité commerciale
- Linéaire commercial souple
- Linéaire commercial strict

Qualité architecturale, urbaine et paysagère

- Espaces Boisés Classés
- Espaces verts protégés
- Zone humide
- Haies et talus à protéger
- Mur à protéger
- Arbre remarquable
- Elément de patrimoine bâti ou archéologique à protéger

Loi littorale

- Bande littorale des 100 m
- Espaces proches du rivage

Divers

- Emplacement réservés
- Secteurs OAP
- Secteurs OAP densification
- Secteurs protégés en raison de la richesse du sol ou du sous-sol L 151-34 2^o
- Marge de recul
- ★ Changement de destination
- ★ Changement de destination hangar agricole
- Bâtiments
- principaux
- annexes

N

